



**ARRETE N° 2026 – 21 Modificatif**  
SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT  
**Réservation Places de stationnement**  
**Parking du Bassin de l'Est**  
**Samedi 16 Mai 2026**

**NOUS**, Maire de la Ville de Honfleur,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-5, L2213-1 à L2213-6,

**VU** l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,

**VU** le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,

**VU la demande de l'Association FD RACING 2.0 – 2D, rue Georges Simenon – 21000 Dijon, afin, dans le cadre d'une visite touristique de la ville, de réserver 20 places de stationnement pour des véhicules automobiles type GT, situées sur le Parking du Bassin de l'Est (à gauche de la Grande Roue), le Samedi 16 Mai 2026, de 8h00 à 13h00,**

**ARRETONS :**

**ARTICLE 1 :** L'association FD RACING 2.0 est autorisée dans le cadre d'une visite touristique de la ville, à réserver 20 places de stationnement situées sur le PARKING DU BASSIN DE L'EST (à gauche de la Grande Roue), le SAMEDI 16 MAI 2026, de 8H00 à 13H00.

**ARTICLE 2 :** Le stationnement sera interdit, sur le parking du Bassin de l'Est, partie délimitée par des barrières, à la date et horaires cités dans l'Article 1 et réservé aux véhicules de l'association.

**ARTICLE 3 :** Le règlement des places de stationnement a été effectué par virement.

**ARTICLE 4 :** Des barrières et des panneaux avec affichage du présent Arrêté seront mis en place par les Services Techniques Municipaux et mis en place par la Police Municipale.

**ARTICLE 5 :** Le droit des tiers est expressément réservé.

**ARTICLE 6 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables des Services Techniques Municipaux et du Centre de Secours, à la Police Municipale et au demandeur, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 23 Mars 2026,

Le Maire : Michel LAMARRE

